

Bas les pattes devant nos retraites ! Dirigeants syndicaux, boycottez la « conférence sociale » !

Après avoir fait adopter à l'Assemblée une loi de flexibilité des salaires, du temps de travail et de l'emploi (ANI), le gouvernement Hollande-Ayrault envisage de poursuivre son offensive contre la valeur de la force de travail en s'en prenant aux retraités. Ils ont subi de nombreux coups de la part du RPR-UMP et de l'UDF-MoDem (1993, 2003, 2007, 2010), jamais abolis par le PS et le PCF : augmentation de la durée de cotisation, prise en compte de 25 années au lieu des 10 meilleures pour calculer les pensions, indexation sur les prix au lieu des salaires, recul de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans...

UNE ATTAQUE PRÉALABLE CONTRE LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Les retraites complémentaires ont été un galop d'essai. Sous les applaudissements de Cahuzac et de Sapin, les directions syndicales CFDT, FO et CFTC ont répondu favorablement à une demande du patronat en acceptant une baisse du pouvoir d'achat des pensions versées par les régimes de retraites complémentaires (de 1 % par an pour l'Arrco). Comme d'habitude, le prétexte est de sauver les régimes : « nous avons eu des signes positifs pour la pérennité des régimes » (Philippe Pihet, FO, *L'Humanité*, 14 mars).

LE GOUVERNEMENT AUX ORDRES DU MEDEF

Pour ce qui est du régime général, Laurence Parisot, patronne du Medef, donne le la : « On ne va pas pouvoir retarder la question de la grande réforme du régime général des retraites... il n'y a pas d'autre solution que d'allonger la durée de cotisation à 43 ans et de repousser l'âge légal à 65 ans » (*Les Échos*, 6 février). La « gauche » du Parti socialiste lui emboîte le pas : « Je vois des gens qui auront passé plus de temps en retraite que dans la vie active. C'est une situation qui ne peut pas perdurer » (Emmanuel, *Le Figaro*, 27 février). Le gouvernement a donc l'intention de s'en prendre encore une fois au régime de retraites, sans doute en augmentant la durée de cotisation de 41,5 à 44 ans, en désindexant le niveau des pensions par rapport aux prix, en augmentant la CSG de 6,6 % à 7,5 %, en supprimant la majoration pour famille nombreuse (8,1 millions de bénéficiaires).

Le prétexte de « sauver notre système par répartition » repris tel quel de Chirac et de Sarkozy (Ayrault, *Libération*, 29 mai) pour diminuer le niveau des pensions est aussi le choix de favoriser un système par capitalisation par lequel la bourgeoisie peut s'enrichir, contre un système de répartition qui repose sur la solidarité intergénérationnelle.

LES RETRAITES SONT UN ENJEU DE LA LUTTE DE CLASSES

La question des retraites ne se pose pas en termes de rapport entre le nombre d'actifs cotisants et le nombre de retraités, mais entre capitalistes et travailleurs salariés. Le déficit du régime des retraites s'explique d'abord par des dizaines de milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales, par le chômage de masse et par la stagnation

des salaires. La production est engendrée par le travail à partir de la nature, mais, dans le mode de production capitaliste, le capital en contrôle la création et s'en attribue une partie. La retraite est donc un aspect du partage entre les deux classes sociales fondamentales, la classe ouvrière et la classe capitaliste, du produit social. Les pensions de retraite, les allocations chômage, les remboursements de soins, les indemnités maladie... font partie du salaire total, sont sa composante socialisée.

L'espérance de vie sans incapacité était en 2010 de 61,9 ans pour les hommes et 63,5 ans pour les femmes. Que les travailleurs puissent bénéficier des gains de productivité en travaillant moins longtemps est intolérable pour les capitalistes et les gouvernements à leur service, surtout en temps de crise capitaliste. Baisser les pensions est une des multiples manières de diminuer la part des richesses sociales qui va aux travailleurs. Cette offensive réactionnaire s'accompagne toujours de l'intensification du travail et parfois de la baisse du salaire direct (celui qui est versé à ceux qui travaillent).

LA COLLABORATION DE CLASSE FACILITE L'ATTAQUE CONTRE LE SALAIRE DIFFÉRÉ

C'est avec la collaboration des directions syndicales que cette offensive est lancée. Celles-ci participent au Conseil d'orientation des retraites qui, fin janvier, publiait un rapport pour justifier une nouvelle offensive (il évoque notamment la désindexation, le prolongement de la durée de cotisation). Le 13 mai dernier, les directions syndicales se sont toutes rendues à l'invitation du Premier ministre pour « traiter les problèmes avec la méthode du dialogue social » (*Le Monde*, 13 mai). Les bureaucraties à la tête des confédérations se préparent à cautionner la « conférence sociale » des 20 et 21 juin, un an après et sur le même mode que celle qui a permis l'accord de flexibilité. De manière complémentaire, elles se préparent à empêcher la grève générale qui peut vaincre le gouvernement et le patronat par des impuissantes « journées d'action » à répétition.

Les exigences du capital sont sans fin. Il est temps d'y mettre un arrêt. Il est temps d'emporter une victoire dans la lutte des classes. La classe ouvrière en est capable. Les travailleurs doivent s'organiser, au sein des syndicats et au-delà, pour empêcher la participation des syndicats à la nouvelle offensive contre les retraites, pour préparer la grève générale et arracher le retour aux 37,5 annuités et au droit au départ à 60 ans à taux plein pour tous par augmentation des cotisations patronales.

Partis qui vous réclamez des travailleurs, rejetez toute attaque contre les retraites !

Dirigeants syndicaux, boycottez la conférence sociale ! Quittez le Conseil d'orientation des retraites ! Aucune discussion des attaques contre les pensions ! Rompez avec la politique des journées d'action à répétition ! Annoncez à tous les travailleurs qu'il faut préparer la grève générale contre le gouvernement !

